

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DASES 210G Subvention et convention avec l'association Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (Centre Babel).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du 3 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation du Conseil Général propose la signature d'une convention entre le Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (Centre Babel) et le Département de Paris, fixant le montant de la subvention du Département à 25.000 euros pour l'année 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer une convention avec le Centre Ressource Européen en clinique transculturelle (Centre Babel) situé 97 boulevard de Port-Royal, dont le texte est joint à la présente délibération et qui fixe à 25 000 euros (N°Sympa58221, N° Dossier 2014_ 01582) le montant de la subvention du Département de Paris pour l'année 2015.

Article 2 : La dépense sera imputée à la rubrique 51, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34006 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour 2015 et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO